

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 28 mars à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 22 mars 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 22 mars 2022.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Godwill BABALAO, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Patrick FENOUIL, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Alain LEQUERTIER, Hervé PONDEMER.

Ont donné pouvoir :

Xavier ANCKAERT à Valérie DESQUESNE
Frédérique CLOTEAU à Laëtitia BOISSÉE
Sylvain GASCOUIN à Alain LEQUERTIER
Nadine LECHATILLIER à Nathalie BOUILLARD
Patrice MÉCHE à Brigitte LAIR
Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20220328-22_04382-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

Absents excusés : Jean ELISABETH, Najat LEMERAY, Angélique MOUROCCQ, Flavien DELÈTRE, Isabelle LEPESTEUR

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 3-2
- en exercice : 29	- pour : 25	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 19	- contre : 0	
- votants : 25	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 28 février 2022 a été adopté à l'unanimité		

DÉL-2022/038 – Cession de la parcelle cadastrée CI n°154 - Commune déléguée de Condé-sur-Noireau au profit de Monsieur LEPETIT

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,
Vu Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 et suivants,
Vu la délibération N°2022/008 du 31 janvier 2022 portant désaffectation et déclassement de la parcelle Ci n°154,
Vu l'avis de France Domaines,
Il est rappelé au Conseil Municipal que la commune a mis en vente une parcelle, d'une superficie de 83 m², où sont installées d'anciennes toilettes publiques (cadastré CI 154) située au Champ de foire - rue St Gilles sur la commune déléguée de Condé sur Noireau.
Monsieur LEPETIT a pris contact avec la commune pour se porter acquéreur. La commune propose de lui céder la parcelle au prix de 20 € le m² € soit 1 660 €, frais d'acte notarié à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **ACCEPTE** la cession au profit de Monsieur LEPETIT au prix de 20 € le m², frais d'acte notarié à la charge de l'acquéreur,
- **CONFIE** le dossier à l'étude notariale de Condé en Normandie pour établir l'acte de cette vente et tout document nécessaire,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente et à la régularisation de cette vente

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 28 mars 2022
Le Maire, Valérie DESQUESNE

